

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Mardi 03 décembre 2013
14 heures 30, Salle Caillemer
Séance plénière**

Les membres du CEVU de l'Université Jean Moulin Lyon 3 se sont réunis mardi 03 décembre 2013 à 14 heures 30, Salle Caillemer, sous la présidence de Monsieur le Professeur Jacques COMBY, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Vote de la répartition des crédits formations pour 2014.**
- 2. Approbation des subventions en faveur des associations étudiantes.**
- 3. Présentation des nouvelles conventions de stage.**
- 4. Point sur les locaux associatifs.**
- 5. Nomenclature des filières licences présentées en 2014.**
- 6. Point sur le calendrier universitaire 2014-2015.**
- 7. Organisation pédagogique.**
- 8. Conventions pédagogiques.**

Questions diverses.

ETAIENT PRESENTS

Collège A des Professeurs :

Georges AUBLE – Hervé DE GAUDEMAR – Eric GARCIA – Sylvie LAINE-CRUZEL – Martine CARRÉ – Stéphane PILLET.

Collège B des Autres enseignants :

Sabine ABRAVANEL-JOLLY – Lucile BORDET – Charles HADLEY – Blandine ROLLAND.

Collège des IATSS :

Vincent DOENS – Chantal ORTILLET – Stéphanie PONCET.

Collège des Etudiants :

Mathilde BEUSCHER – Clément VUILLEUMIER – Amandine WIRRIG.

ETAIENT REPRESENTES

Collège A des Professeurs :

Florence GODEAU par Blandine ROLLAND.

Collège des IATSS :

Mireille SERIEYS par Stéphanie PONCET.

Collège des personnalités extérieures :

Vincent LABOURET par Stéphane PILLET.

Collège des étudiants :

Pauline SOUCHAL par Mathilde BEUSCHER.

ETAIENT INVITES ET PRESENTS

Jacques COMBY, Président de l'université – Pierre SERVET, Vice-Président en charge du Conseil d'administration – Bernard PASCAL, Directeur Général des Services – Caroline CHAMARD-HEIM, Vice-Président en charge des finances et du pilotage – Marie LEDENTU, Doyen de la Faculté des Lettres et Civilisations – Denis JAMET, Doyen de la Faculté des Langues – Franck MARMOZ, Doyen de la Faculté de Droit – Franck PERROTIN, Responsable administratif de l'IAE – Anne Sophie WESSEL-LAREAL, Directrice des études et de la vie universitaire – Pascaline DELEPINE, Directrice du SUAPS.

ASSISTAIT EGALEMENT

M. SOUCHER Mathieu, Service des Affaires Juridiques et Générales.

Le quorum étant atteint, M. le Vice-président PILLET ouvre la séance à 14 heures 57.

1. Vote de la répartition des crédits formations pour 2014.

Mme CHAMARD-HEIM rappelle que cette procédure de validation des crédits formation est une innovation de la Loi dite ESR de juillet 2013. La répartition de ces crédits est le fruit d'un long travail réalisé conjointement par les services financiers de l'université et les composantes. Globalement le montant des ressources dédiées à la formation reste constant par rapport à l'exercice précédent.

RESSOURCES ALLOUEES A LA FORMATION							
Budget Initial 2014							
	Dotation Masse salariale FIORASO	Dotations Composantes	PRL	DEVU	PUP	Taxe apprentissage	TOTAL
Services centraux	1 762 557,22 €			497 000,00 €	78 200,00 €	- €	2 337 757,22 €
Faculté de Droit	- €	210 000,00 €	8 100,00 €	- €	- €	180 208,00 €	398 308,00 €
IAE	- €	99 420,00 €	- €	- €	- €	654 700,00 €	754 120,00 €
IUT	- €	813 761,00 €	- €	- €	- €	80 000,00 €	893 761,00 €
Faculté des Langues	- €	110 970,00 €	7 130,00 €	- €	- €	24 000,00 €	142 100,00 €
Faculté des Lettres	- €	113 500,00 €	4 200,00 €	- €	- €	12 020,00 €	129 720,00 €
Faculté de Philosophie	- €	35 300,00 €	- €	- €	- €	3 000,00 €	38 300,00 €
Iframond		52 000,00 €					
SCD	- €	942 800,00 €	17 500,00 €	- €	- €		960 300,00 €
SCUIO	- €	185 730,00 €	81 726,00 €	- €	- €	31 000,00 €	298 456,00 €
Relations internationales	- €	550 000,00 €	- €	- €	- €	- €	550 000,00 €
TOTAL	1 762 557,22 €	3 113 481,00 €	118 656,00 €	497 000,00 €	78 200,00 €	984 928,00 €	6 554 822,22 €

M. AUBLÉ s'interroge sur la destination des fonds perçus par l'université dans le cadre du versement de la taxe d'apprentissage.

Mme CHAMARD-HEIM indique que le produit dont bénéficie l'établissement à l'issue du versement de la taxe d'apprentissage est intégralement utilisé pour des actions de formation. Cela constitue une disposition légale à laquelle l'université ne peut se soustraire.

M. HADLEY s'interroge sur les critères qui permettent d'établir la répartition des crédits de fonctionnement versés à chaque composante en faveur des actions de formations.

Mme CHAMARD-HEIM précise qu'à l'exception de l'IUT qui, en raison de son régime juridique spécifique, bénéficie d'un statut particulier, la répartition de la dotation formation accordée à chaque composante n'est malheureusement pas fondée sur des critères rationnels. Cette clé de répartition est avant tout un vestige historique de la politique d'établissement et s'explique par des différences notoires qui existent entre les composantes en termes d'effectifs étudiants notamment. Toutefois une réflexion collégiale est menée dans le but de mettre en place de nouveaux critères liés à la performance et à l'activité de chaque composante afin de réduire quelque peu les écarts existants.

M. JAMET rappelle qu'une politique de revalorisation du budget des petites composantes de l'université existe depuis le vote du précédent budget de l'université. De plus un véritable dialogue de gestion existe avec la gouvernance afin de permettre à ces mêmes composantes de trouver de nouvelles sources de financement.

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire décide à l'unanimité d'approuver la répartition des crédits formation pour l'année 2014 par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	22
✓ Nombre d'absentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	22
✓ Nombre de voix contre :	0

2. Approbation des subventions en faveur des associations étudiantes.

Commission FSDIE

21 et 22 novembre 2013

NOM de l'association	Projet	Coût total	Subvention demandée	Subvention accordée	Remarques
Médiations philosophiques	"Phénomène au logis"	700,00 €	700,00 €	voir avec le Doyen Pierron	Projet de filière pur. Voir avec le Doyen s'il n'y a pas conflit avec les missions de l'université (Moodle notamment)
Médiations philosophiques	Revue MédiaPhi	2 840,00 €	800,00 €	800,00 €	Revue trimestrielle
Médiations philosophiques	Accueil des jeunes philosophes	372,00 €	250,00 €	voir avec le Doyen Pierron	Projet déjà passé + Projet de filière pur. Voir avec le Doyen s'il n'y a pas conflit avec les missions de l'université
PAVE	Sous le PAVE le patrimoine caché	3 191,96 €	600,00 €	600,00 €	Site internet et expositions sur les lieux insolites à Lyon
Jurist'Jeunes	Forum des métiers	6 750,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	Association et Projet sur campus de Bourg en Bresse.

					L'association demande le financement du seul forum des métiers (le budget concerne l'association dans son ensemble)
AS Lyon 3	Fête de l'AS	10 403,00 €	2 903,00 €	2 903,00 €	Concerne 450 étudiants pour le tournoi et 250 pour la soirée
AS Lyon 3	Equipement natation/combat	5 058,50 €	3 505,50 €	3 505,50 €	Concerne 137 étudiants. Le service communication demande que l'apposition du logo sur les vêtements de sport soit vérifiée avant impression.
AS Lyon 3	Tournoi Inter-filières Basket-Ball	2 920,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €	Concerne 110 étudiants
AS Lyon 3	Participations aux championnats de France universitaires	43 944,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	Concerne 228 étudiants
AS Lyon 3	Tournoi de tennis master Lyon3	3 174,00 €	1 194,00 €	1 194,00 €	Concerne 115 étudiants
AS Lyon 3	Tournoi et soirée du Volley	3 600,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	Concerne de 120 à 130 étudiants
AS Lyon 3	Aide à la prise de licence universitaire FFSU	14 620,00 €	6 880,00 €	6 880,00 €	Concerne 430 étudiants
AS Lyon 3	Aide découverte ski : week-end de ski	18 945,00 €	10 920,00 €	10 920,00 €	Concerne 96 étudiants Subvention accordée sous réserve d'être assuré que les étudiants qui bénéficieront de ce projet soient bien boursiers comme l'association le prévoie.
AS Lyon 3	Double tournoi : un futsal et un foot à 7	6 305,00 €	3 052,00 €	3 052,00 €	concerne 204 étudiants
AS Lyon 3	Tournois de foot en salle inter master	3 416,00 €	1 538,00 €	1 538,00 €	Concerne 112 étudiants
APIDH	Concours et Colloque Habeas Corpus	22 250,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	

ADELY	XXI concours de plaidoiries	23 600,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	Augmentation du budget et de la demande en vue de l'amélioration de la lumière et de l'estrade à l'instar de l'ancienne édition.
La junior assurance	Challenge sportif inter-universitaire	8 189,46 €	2 500,00 €	1 500,00 €	32 étudiants concernés. Budget non détaillé et mélangeant les projets. La participation des étudiants de l'IAL et de partenaires plus variés est demandée.
BDE MINT	Voyage culturel européen	13 578,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	Voyage du 2 au 6 janvier à Budapest, ouvert à tous les étudiants (62 places). Montage vidéo et photo au retour pour promotion de la ville auprès de nos étudiants.
BDE IUT Lyon 3	Week-end de formation de la FEL	250,00 €	180,00 €	180,00 €	5 étudiants partent se former à un week-end sur la gestion des associations. Une réunion d'information sera organisée au retour pour rendre compte des informations glanées pendant le week-end. La commission souhaite que ce retour soit proposé aux autres associatifs.
Lezart GACO	Festival Artelezia 2014	21 068,93 €	9 600,00 €	9 600,00 €	Budget augmenté car nouvelles créations avec paiement des artistes, location de salles, installation des lumières et de concerts dans les locaux de la manufacture des Tabacs.
Poli'gones	Conférence-Débat "Viol : la honte doit changer de camp en justice aussi"	4 600,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €	Projet surestimé au niveau du nombre de participants.

Poli'gones	WORLDMUN	16 500,00 €	15 500,00 €	250 € par étudiant dans la limite des 15 500€ demandés	60 étudiants sont intéressés et préinscrits mais tous restent en liste d'attente car les inscriptions au niveau du MUN sont complètes. Poli'gones souhaiterait que les M1 et M2 soient prioritaires (18 étudiants). La réponse du MUN est espérée au mois de janvier. Le versement serait fait sous réserve d'obtenir la liste des étudiants qui partiront effectivement au projet.
BDE Tout IAE	Gala de l'IAE	28 689,58 €	4 500,00 €	4 000,00 €	Plus de personnes seraient accueillies car changement de lieu cette année. Le gala est ouvert à tous les étudiants de Lyon 3. Il serait souhaitable que l'association prenne contact avec les entreprises partenaires de l'IAE pour diversifier la levée de fonds.
Lyon Synchro Universitaire	Participation à une compétition de natation synchronisée	5 600,00 €	3 000,00 €	2 500,00 €	18 nageuses (dont 8 de Lyon3). La somme attribuée est calculée en fonction de la proportion de nombre d'étudiantes de Lyon3 dans le projet.
Lyon Synchro Universitaire	Gala universitaire	5 740,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	28 nageuses (dont 12 de Lyon3). La somme attribuée est calculée en fonction de la proportion de nombre d'étudiantes de Lyon3 dans le projet.
AEDL (Association Ecole de Droit de Lyon)	Conférence-Débat	300 €	200 €	200 €	Conférence sur les changements du numérique sur les professions judiciaires. 300 personnes attendues. La commission conseille à l'association de déposer une demande auprès de la Faculté de Droit en janvier.

AISDEC (Affaires internationales, Stratégiques, Diplomatiques, Economiques et Culturelles)	Colloque annuel de l' AISDEC	2 008,40 €	700 €	700 €	Thème : "l'économie de défense". Pas de participation obligatoire au colloque. Participation libre. Attention à sécuriser le budget en faisant une demande à la composante et en cherchant des financements extérieurs.
ADEGRH	Séminaire international Milan	6 080 €	200 €	200 €	Visite d'entreprises pour faire le lien entre la culture et la façon dont on manage les personnes. Travail prévu avec d'autres masters d'autres composantes (Langues notamment).
Invitation à l'Antique	Un jour à Rome	3 119,68 €	200 €	200 €	Projet bien ficelé, inter universitaire, mais faire attention à ce que nos interlocuteurs soient bien de Lyon 3
Club Lyon III	Casimir et Caroline de Ódön von Horvath	9 820 €	4 000 €	4 000 €	Pièce de théâtre en partenariat avec une école de création pour les costumes. Une soirée gratuite est proposée aux étudiants de Lyon 3.
L3DD	Journée d'information sur l'alimentation	1 000 €	600 €	600 €	Pesée des déchets. Sensibilisation à la question de l'alimentation sans viande qui a lieu dans tous les Resto U de Lyon. La subvention est demandée pour l'évènement qui aura lieu dans les locaux de Lyon3. La Commission FSDIE conseille à L3DD d'aller rencontrer l'entreprise incubée au 24 rue Rollet qui travaille sur cette question.
Bureau des Etudiants	Gala du campus de Bourg en Bresse	8 634 €	3 484 €	3 484 €	Gala le 21 février avec auparavant la remise des diplômes des anciens étudiants. L'objectif est de réunir au moins 300 personnes et de toucher toutes les filières.

That's IAE	10 ans de l'UNEG (Union national des étudiants en gestion)	12 998 €	2 000 €	1 500 €	L'évènement ayant eu lieu (mais dépôt du dossier avant la date) le paiement se fera sur production des factures de l'évènement.
That's IAE	IAE Lyon Business Game	15 927 €	5 000 €	4 500 €	Ouverture à tous les étudiants (droit, communication, lettres, etc.) pour mettre en avant le côté pluridisciplinaire de l'évènement. 76 participants en 2012-2013, 150 prévus cette année. La commission tient à financer en particulier le jeu, l'association doit être vigilante car le budget est pour les 2/3 dévolu à la soirée.
That's IAE	Coupe de France des IAE	5 510 €	600 €	600 €	L'année dernière tournoi remporté par Lyon3 à Tours. Cette année le tournoi aura lieu à Grenoble.
Objectifs GSE	Journée de l'efficacité 2014	9 900,00 €	1 000 €	A représenter en rassemblant les deux projets et avec un budget fiable	"Les entreprises humanistes vers un nouveau mode de management". 250 participants.
Objectifs GSE	Forum entreprises	3 100,00 €	1 000 €		Rassembler les tuteurs des stagiaires et les étudiants. 300 personnes prévues,
Objectifs GSE	Demain tous responsables	11 770,00 €	7 500 €	7 500 €	Formation premiers secours, don du sang et don d'organe. Formation premiers secours à 15€ pour les étudiants, gratuit pour les étudiants boursiers. Subvention accordée sous réserve de l'aval du responsable de la formation PSC1 à Lyon 3 (formateur interne à l'université).
AE2L	Projections de films	700,00 €	200 €	200 €	
AE2L	Visites de Lyon	450,00 €	150 €	150 €	Visite à destination des étudiants étrangers (ville, musées, nocturnes, etc.).
AE2L	Poetic Tea Time	700,00 €	250 €	250 €	Projet présenté pour 6 poetic tea time dans l'année.
AE2L	Alimentation d'un fonds bibliographique	450,00 €	150 €	150 €	Livres d'occasions proposés au local pour consultation sur place (classiques de littérature, géographie, etc.) et mise en place d'un système d'échange de livres entre les étudiants.
IAE Lyon Junior Conseil	Soirée Réseaux et Gastronomie	3 860,00 €	1 000 €	1 000 €	3 février. Faire rencontrer professionnels et étudiants dans un cadre inhabituel. 180 personnes concernées.

UNIVERCINE	Concours de court métrage	799,49 €	399,74 €	400 €	La commission conseille à l'association de prendre contact avec la DAVM.
UNIVERCINE	Diffusion de films	1 351,95 €	675,97 €	680 €	Diffusion de 5 films dans Malraux.
TOTAL		537 556,54 €	166 984,80 €	118 386,50 €	

M. VUILLEUMIER s'interroge sur l'avis favorable adressé par la commission FSDIE à l'Association sportive Lyon 3 pour le versement d'une subvention de 20 000€ alors que les manifestations financées ne concernent qu'un très faible nombre d'étudiants.

Mme DELEPINE explique que l'association sportive gère le parcours de nombreuses équipes étudiantes inscrites dans des compétitions de niveau national voir international ce qui occasionne des frais de déplacements relativement élevés.

M. VUILLEUMIER souhaiterait obtenir des explications quant aux avis négatifs rendus par la commission vis-à-vis des demandes de subvention de l'association étudiante « La Corpo Lyon 3 ». Les demandes de financement portent notamment sur le financement d'une formation pour les nouveaux élus étudiants d'une part et sur l'organisation du bal du droit, considéré comme un événement annuel majeur.

M. PILLET rappelle que la commission FSDIE rend simplement des avis et qu'il appartient aux membres des conseils centraux de l'université d'accorder ou non les subventions. Par ailleurs le travail de la commission est fondé sur un ensemble de principes, parmi lesquels l'obligation de faire une demande de subvention avant la réalisation finale du projet. Dans le cas présent les dossiers présentés par l'association « Corpo Lyon3 » sont intervenus postérieurement à la réalisation des manifestations. Par ailleurs les éléments budgétaires présentés devant la commission ont été jugés insuffisants et peu fiables.

Mme WESSEL-LAREAL précise que les demandes de financement de manifestations étudiantes déjà réalisées placent la commission FSDIE dans une situation de simple constatation de la dépense ce qui ne doit pas être son rôle. Depuis plusieurs années un guide à destination des associations étudiantes existe dans le but de présenter et faciliter le travail des associations étudiantes qui souhaiteraient réaliser une telle demande.

M. VUILLEUMIER fait savoir que les effectifs étudiants de la « La Corpo Lyon 3 » ont été grandement renouvelés lors de la dernière rentrée universitaire ce qui explique des difficultés lors de l'organisation d'un projet très important tel que le bal du droit et une certaine méconnaissance des procédures existantes au sein de l'université.

Mme BEUSCHER indique que les règles fixées par la commission doivent être respectées par toutes les associations sans exception. L'importance de la manifestation ou des difficultés liées à une mauvaise gestion du calendrier prévisionnel ne doivent pas être entendus comme des arguments autorisant l'instauration d'un système dérogatoire. Par ailleurs la commission a déjà rejeté l'octroi de subventions à l'encontre de certaines associations qui n'avaient pas suivi les règles préétablies.

M. VUILLEUMIER considère que le travail de la commission FSDIE s'apparente plus à un rôle de répartition des fonds alloués chaque année par l'université en faveur de la vie universitaire et non à une véritable commission de contrôle des manifestations organisées dans le cadre de la vie étudiante.

M. HADLEY se dit étonné d'entendre des étudiants renoncer à l'application de règles préalablement énoncées et clairement identifiées et se dit favorable à une application stricte des principes édictées par la commission afin d'éviter de créer un précédent.

M. PILLET indique qu'un vote spécifique est organisée concernant les demandes formulées par l'association étudiante « La Corpo – Lyon3 ».

Le CEVU approuve à la majorité des membres du Conseil les subventions versées au titre du FSDIE initiative par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 22
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 22
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Corpo Lyon 3	Bal du Droit	138 500 €	18 000 €	Projets non finalisés et budgets non fiables.	Arrêt de la vente du champagne à 3h du matin. Travail en cours avec Monsieur Vittoz pour la recherche de partenariat. Budget non fiable, pas de détail des partenariats. La commission soulève la question de la moquette achetée l'année dernière pour des raisons de sécurité et qui n'apparaît plus dans le budget cette année.
Corpo Lyon 3	Week-end de formation et d'intégration	1 827,59 €	657,59 €		Projet déjà réalisé - Formation des nouveaux membres. 50 participants.
Corpo Lyon 3	Séminaire Promotion et défense des étudiants	990,00 €	495 €		Projet déjà réalisé - Séminaire à Paris. La Corpo ne souhaite pas que les étudiants participent financièrement au séminaire pour que le week-end reste attractif.
Corpo Lyon 3	Séminaire national de valorisation de l'engagement associatif	21 455,00 €	6 500 €		Projet déjà réalisé- La Corpo a accueilli à l'ENS (Manufacture des Tabacs fermée les 1ers - 3 novembre). 30 étudiants de Lyon 3.

Le CEVU approuve à la majorité des membres du Conseil les conclusions énoncés par la commission FSDIE initiative à l'encontre des demandes de subventions présentées par l'association étudiante « La Corpo – Lyon 3 » par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 22
- ✓ Nombre d'abstentions : 3
- ✓ Nombre de voix pour : 1

✓ Nombre de voix contre : 18

3. Présentation des nouvelles conventions de stage.

Conventions de stage

- ✓ Convention de stage obligatoire en France.
- ✓ Convention de stage de réorientation en France.
- ✓ Convention de stage d'insertion professionnelle en France.
- ✓ Convention de stage obligatoire à l'étranger.
- ✓ Convention de stage non obligatoire à l'étranger.

M. PILLET indique que les services centraux ont procédé à un simple toilettage de conventions de stages existantes est utilisées au sein de l'Université dans le but notamment de se conformer à la législation en vigueur.

M. AUBLE fait remarquer que les nouvelles conventions de stage laissent à la charge de l'étudiant la responsabilité des déplacements effectués dans le cadre professionnels quel que soit le véhicule employé. Il serait préférable de maintenir cette responsabilité à la charge de l'employeur afin de généraliser une pratique très répandue dans le monde de l'entreprise et permettre également dans de nombreux cas de bénéficier de meilleures conditions d'assurance en cas d'accident.

M. PILLET est favorable à la rédaction d'un nouvel article instaurant ce type de mesure.

Mme WIRRIG se demande si les étudiants qui souhaitent effectuer un stage qui n'est pas obligatoire, bénéficient nécessairement de la convention dite de réorientation ce qui peut entraîner une certaine confusion en termes d'intitulé.

M. PILLET indique que les étudiants qui effectuent un stage un complément d'un stage obligatoire peuvent bénéficier de la convention dite « d'insertion professionnelle » prévue dans ce type de cas.

4. Point sur les locaux associatifs.

Mme BEUSCHER présente les règles d'attribution des locaux aux associations étudiantes dans le but de gérer le plus efficacement possible une situation de pénurie d'espace que l'université connaît depuis plusieurs années.

Principes d'attribution des locaux associatifs :

Les locaux associatifs sont réaffectés après chaque élection étudiante, avec effet à la rentrée universitaire suivante, après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique et après vote en Conseil d'administration.

La répartition des locaux est proposée en respectant les principes suivants :

- Partage de l'existant : en fonction des locaux disponibles, les associations peuvent être amenées à partager leur local.
- Visibilité des associations : aucun local n'est attribué en sous-sol et au premier étage de la Manufacture des Tabacs.
- Equilibre : une proportionnalité entre nombre d'élus et surface attribuée est recherchée.
- Priorité d'affectation : la priorité est donnée aux associations d'élus pour l'occupation des locaux en mezzanine et en rez-de-chaussée de la Manufacture des Tabacs. La priorité aux associations relevant du point 2 ci-dessous est donnée pour l'occupation du local commun du 22 rue Rollet.

1. Associations d'élus aux conseils centraux

- a- L'université met à disposition un local pour chaque association qui a obtenu au moins un siège à une élection de conseil central de l'université (CA, CFVU, CR) pendant au moins deux mandats consécutifs. L'association conserve le local pendant au moins deux mandats, même si elle n'est pas réélue.
- b- En cas de regroupements d'associations, les associations ayant bénéficié auparavant d'un local pourront prétendre à le conserver, sous réserve de satisfaire aux critères du point 2 ci-dessous. Les nouvelles associations du regroupement sont accueillies par les associations du groupement possédant un local.

2. Autres associations

Les autres associations souhaitant bénéficier d'un local doivent en faire la demande à l'université en déposant un dossier au Service de la vie étudiante. Ces dossiers sont étudiés par le vice-président en charge de la CFVU et par les deux vice-présidents étudiants. Les critères d'attribution sont les suivants :

- o Dynamisme de l'association (indicateur : nombre de projets portés pendant l'année passée)
- o Transversalité des projets (indicateur : filière et nombre d'étudiants concernés par le projet).

Les associations dites « de filière » ne sont pas soumises aux règles ci-dessus.

Panneaux affichage :

Les associations bénéficiant de locaux ont également l'usage d'un panneau d'affichage. Elles doivent en faire la demande à la Direction de la Logistique. Les autres associations qui souhaitent bénéficier d'un panneau d'affichage peuvent en faire la demande, dans la limite des panneaux disponibles.

Demande de stands et de locaux ponctuels :

. La mise en place d'un stand en espace rue nord ou sud sur la Manufacture des tabacs, dans l'Atrium du Palais de l'université sur les quais ou au CEUBA.

. La réservation de salles pédagogiques pour l'organisation d'événements.

Ces demandes de réservation se font 15 jours avant l'évènement via un formulaire en ligne sur Net3, rubrique Associations et sont soumises à l'accord du Vice-Président en charge de la formation.

Mme WIRRIG fait part de certaines rumeurs laissant entendre que les nouvelles règles présentées aujourd'hui s'appliquent uniquement aux associations étudiantes et non aux syndicats étudiants et souhaite obtenir des précisions sur le champ d'application de ce nouveau dispositif.

Mme BEUSCHER précise que les syndicats étudiants sont des associations au sens juridique et bénéficie de fait des règles et critères d'attribution de locaux associatifs présentés aujourd'hui.

Mme WIRIG indique qu'il serait souhaitable que les règles d'attribution de locaux discutées aujourd'hui mentionnent clairement le principe selon lequel une association étudiante ne peut prétendre qu'à un seul local afin de ne pas aggraver la situation de pénurie.

M. VUILLEUMIER précise que quelques associations bénéficient effectivement de plusieurs locaux. Certaines associations bénéficiant d'un local accordé par l'Université peuvent bénéficier d'un local supplémentaire attribué par les composantes elle-même. De plus les actions portées par certaines associations en faveur de l'ensemble des étudiants peut nécessiter l'octroi de plusieurs salles.

M. PILLET tient à ajouter que ces règles d'attribution des locaux ont fait l'objet d'une négociation entre les représentants étudiants et les services universitaires. Désormais ces nouveaux critères s'ils sont adoptés seront appliqués lors de la prochaine répartition des locaux entre les associations à l'issue des futures élections.

Le CEVU approuve à l'unanimité les règles d'attribution des locaux associatifs :

- ✓ **Nombre de membres présents et représentés :** 22
- ✓ **Nombre d'abstentions :** 0
- ✓ **Nombre de voix pour :** 22
- ✓ **Nombre de voix contre :** 0

5. Nomenclature des filières licences présenté en première année.

M. PILLET indique que dans l'optique de diffuser une information plus claire et plus compréhensible le ministère souhaite établir une nouvelle nomenclature des parcours de formation. Le document suivant présente les travaux réalisés au niveau de l'offre de formation en licence et sera publié dès le mois de janvier 2014 sur la plateforme Admission Post Bac (APB). Ces travaux seront réalisés très prochainement pour les licences professionnelles et l'offre de formation en master.

CODE DIPLOMES	libellé de communication 2014	DOMAINE 2014	MENTION 2014	PARCOURS 2014
310500AIL	LICENCE MENTION LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES : ANGLAIS ALLEMAND	ALL	LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES	ANGLAIS ALLEMAND
310500MIL	LICENCE MENTION LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES : ANGLAIS ARABE	ALL	LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES	ANGLAIS ARABE
310500KIL	LICENCE MENTION LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES : ANGLAIS CHINOIS	ALL	LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES	ANGLAIS CHINOIS
310500BIL	LICENCE MENTION LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES : ANGLAIS ESPAGNOL	ALL	LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES	ANGLAIS ESPAGNOL
310500CIL	LICENCE MENTION LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES : ANGLAIS ITALIEN	ALL	LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES	ANGLAIS ITALIEN
310500GIL	LICENCE MENTION LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES : ANGLAIS JAPONAIS	ALL	LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES	ANGLAIS JAPONAIS
310500QIL	LICENCE MENTION LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES : ANGLAIS POLONAIS	ALL	LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES	ANGLAIS POLONAIS
310500PIL	LICENCE MENTION LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES : ANGLAIS RUSSE	ALL	LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES	ANGLAIS RUSSE
310501MIL	LICENCE MENTION LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES : ANGLAIS ARABE cursus 4 ans	ALL	LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES	ANGLAIS ARABE

310501QIL	LICENCE MENTION LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES : ANGLAIS POLONAIS cursus 4 ans	ALL	LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES	ANGLAIS POLONAIS
310501PIL	LICENCE MENTION LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES : ANGLAIS RUSSE cursus 4 ans	ALL	LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES	ANGLAIS RUSSE
	LICENCE MENTION LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES : ANGLAIS COREEN cursus 4 ans	ALL	LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES	ANGLAIS COREEN
3105023IL	LICENCE MENTION LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES : ANGLAIS ARABE	ALL	LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES	ANGLAIS ARABE COMMERCE INTERNATIONAL
3105022IL	LICENCE MENTION LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES : ANGLAIS CHINOIS	ALL	LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES	ANGLAIS CHINOIS COMMERCE INTERNATIONAL
3105020IL	LICENCE MENTION LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES : ANGLAIS ITALIEN	ALL	LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES	ANGLAIS ITALIEN COMMERCE INTERNATIONAL
3105021IL	LICENCE MENTION LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES : ANGLAIS JAPONAIS	ALL	LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES	ANGLAIS JAPONAIS COMMERCE INTERNATIONAL
3105025IL	LICENCE MENTION LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES : ANGLAIS POLONAIS	ALL	LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES	ANGLAIS POLONAIS COMMERCE INTERNATIONAL
3105024IL	LICENCE MENTION LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES : ANGLAIS RUSSE	ALL	LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES	ANGLAIS RUSSE COMMERCE INTERNATIONAL
3105018IL	LICENCE MENTION LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES : ANGLAIS ALLEMAND	ALL	LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES	ANGLAIS ALLEMAND COMMERCE INTERNATIONAL
3105019IL	LICENCE MENTION LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES : ANGLAIS ESPAGNOL	ALL	LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES	ANGLAIS ESPAGNOL COMMERCE INTERNATIONAL
3105001IL	LICENCE MENTION LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES : ALLEMAND	ALL	LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES	ALLEMAND
3105000IL	LICENCE MENTION LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES : ANGLAIS	ALL	LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES	ANGLAIS
3105002IL	LICENCE MENTION LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES : ARABE	ALL	LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES	ARABE
3105003IL	LICENCE MENTION LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES : CHINOIS	ALL	LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES	CHINOIS
3105004IL	LICENCE MENTION LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES : ITALIEN	ALL	LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES	ITALIEN
3105007IL	LICENCE MENTION LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES : RUSSE	ALL	LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES	RUSSE
3105006IL	LICENCE MENTION LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES : JAPONAIS	ALL	LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES	JAPONAIS
3105012IL	LICENCE MENTION LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET REGIONALES : ARABE CURSUS 4 ANS	ALL	LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES	ARABE
3105017IL	LICENCE MENTION LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET REGIONALES : RUSSE CURSUS 4 ANS	ALL	LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES	RUSSE

3102001IL	LICENCE MENTION LETTRES : LETTRES CLASSIQUES	ALL	LETTRES	LETTRES CLASSIQUES
3102000IL	LICENCE MENTION LETTRES : LETTRES MODERNES	ALL	LETTRES	LETTRES MODERNES
3101000IB	LICENCE MENTION DROIT	DEG	DROIT	
3101000IL	LICENCE MENTION DROIT	DEG	DROIT	
3104001IL	LICENCE MENTION GESTION : ADMINISTRATION DES ENTREPRISES ET SOCIETE	DEG	GESTION	Administration des entreprises et société
3104001IB	LICENCE MENTION GESTION : ADMINISTRATION DES ENTREPRISES ET SOCIETE	DEG	GESTION	Administration des entreprises et société
3104000IL	LICENCE MENTION GESTION : MANAGEMENT ET ECONOMIE APPLIQUEE	DEG	GESTION	Management et économie appliquée
3104003IL	LICENCE MENTION GESTION : ECONOMETRIE	DEG	GESTION	Econométrie
3047823IL	LICENCE MENTION GESTION : MANAGEMENT DES EQUIPES, QUALITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	DEG	GESTION	Management des Equipes, Qualité et développement durable
3044722IL	LICENCE MENTION GESTION : SCIENCES DE GESTION	DEG	GESTION	Sciences de gestion
3044712IL	LICENCE MENTION GESTION : SCIENCES DE GESTION OPTION COMPTABILITE CONTRÔLE AUDIT	DEG	GESTION	Sciences de gestion option Comptabilité Contrôle Audit
3101051IL	LICENCE MENTION DROIT : SCIENCE POLITIQUE-DROIT	DEG	DROIT	Science Politique-Droit
3103020IL	LICENCE MENTION DROIT : DROIT-PHILOSOPHIE	DEG	DROIT	Droit-Philosophie
3102003IL	LICENCE MENTION GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT	SHS	GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT	
3022050IL	LICENCE MENTION INFORMATION ET COMMUNICATION	SHS	INFORMATION ET COMMUNICATION	Information et communication
3022030IL	LICENCE MENTION INFORMATION ET COMMUNICATION	SHS	INFORMATION ET COMMUNICATION	Information et documentation
3102002IB	LICENCE MENTION HISTOIRE	SHS	HISTOIRE	
3102002IL	LICENCE MENTION HISTOIRE	SHS	HISTOIRE	
3103000IL	LICENCE MENTION PHILOSOPHIE	SHS	PHILOSOPHIE	
3202021IL	Licence mention Géographie et Aménagement et Licence mention Histoire	SHS	GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT sur un diplôme et HISTOIRE sur le deuxième	
320405AIL	Licence mention L.E.A. : Anglais-Allemand et Licence mention Gestion : A.E.S.	ALL et DEG	LEA sur un diplôme et GESTION sur le deuxième	Anglais-Allemand pour la mention LEA et AES pour la mention Gestion
3204051IL	Licence mention L.E.A. : Anglais-Allemand et Licence mention Gestion : M.E.A.	ALL et DEG	LEA sur un diplôme et GESTION sur le deuxième	Anglais-Allemand pour la mention LEA et MEA pour la mention Gestion
320405MIL	Licence mention L.E.A. : Anglais-Arabe et Licence mention Gestion : A.E.S.	ALL et DEG	LEA sur un diplôme et GESTION sur le deuxième	Anglais-Arabe pour la mention LEA et AES pour la mention Gestion
3204059IL	Licence mention L.E.A. : Anglais-Arabe et Licence mention Gestion : M.E.A.	ALL et DEG	LEA sur un diplôme et GESTION sur le deuxième	Anglais-Arabe pour la mention LEA et MEA pour la mention Gestion

320405KIL	Licence mention L.E.A. : Anglais-Chinois et Licence mention Gestion : A.E.S.	ALL et DEG	LEA sur un diplôme et GESTION sur le deuxième	Anglais-Chinois pour la mention LEA et AES pour la mention Gestion
3204057IL	Licence mention L.E.A. : Anglais-Chinois et Licence mention Gestion : M.E.A.	ALL et DEG	LEA sur un diplôme et GESTION sur le deuxième	Anglais-Chinois pour la mention LEA et MEA pour la mention Gestion
320405BIL	Licence mention L.E.A. : Anglais-Espagnol et Licence mention Gestion : A.E.S.	ALL et DEG	LEA sur un diplôme et GESTION sur le deuxième	Anglais-Espagnol pour la mention LEA et AES pour la mention Gestion
3204052IL	Licence mention L.E.A. : Anglais-Espagnol et Licence mention Gestion : M.E.A.	ALL et DEG	LEA sur un diplôme et GESTION sur le deuxième	Anglais-Espagnol pour la mention LEA et MEA pour la mention Gestion
320405CIL	Licence mention L.E.A. : Anglais-Italien et Licence mention Gestion : A.E.S.	ALL et DEG	LEA sur un diplôme et GESTION sur le deuxième	Anglais-Italien pour la mention LEA et AES pour la mention Gestion
3204053IL	Licence mention L.E.A. : Anglais-Italien et Licence mention Gestion : M.E.A.	ALL et DEG	LEA sur un diplôme et GESTION sur le deuxième	Anglais-Italien pour la mention LEA et MEA pour la mention Gestion
320405GIL	Licence mention L.E.A. : Anglais-Japonais et Licence mention Gestion : A.E.S.	ALL et DEG	LEA sur un diplôme et GESTION sur le deuxième	Anglais-Japonais pour la mention LEA et AES pour la mention Gestion
3204058IL	Licence mention L.E.A. : Anglais-Japonais et Licence mention Gestion : M.E.A.	ALL et DEG	LEA sur un diplôme et GESTION sur le deuxième	Anglais-Japonais pour la mention LEA et MEA pour la mention Gestion
320405QIL	Licence mention L.E.A. : Anglais-Polonais et Licence mention Gestion : A.E.S.	ALL et DEG	LEA sur un diplôme et GESTION sur le deuxième	Anglais-Polonais pour la mention LEA et AES pour la mention Gestion
3204050IL	Licence mention L.E.A. : Anglais-Polonais et Licence mention Gestion : M.E.A.	ALL et DEG	LEA sur un diplôme et GESTION sur le deuxième	Anglais-Polonais pour la mention LEA et MEA pour la mention Gestion
320405PIL	Licence mention L.E.A. spé Anglais-Russe et Licence mention Gestion : A.E.S.	ALL et DEG	LEA sur un diplôme et GESTION sur le deuxième	Anglais-Russe pour la mention LEA et AES pour la mention Gestion
320405RIL	Licence mention L.E.A. : Anglais-Russe et Licence mention Gestion : M.E.A.	ALL et DEG	LEA sur un diplôme et GESTION sur le deuxième	Anglais-Russe pour la mention LEA et MEA pour la mention Gestion
3202051IL	Licence mention Lettres : Lettres Modernes et Licence mention L.L.C.E.R. : Allemand	ALL	LETTRES sur un diplôme et LLCER sur le deuxième	Lettres modernes pour la mention Lettres et Allemand pour la mention LLCER
3202050IL	Licence mention Lettres : Lettres Modernes et Licence mention L.L.C.E.R. : Anglais	ALL	LETTRES sur un diplôme et LLCER sur le deuxième	Lettres modernes pour la mention Lettres et Anglais pour la mention LLCER
3202052IL	Licence mention Lettres Modernes et Licence mention L.L.C.E.R. : Arabe	ALL	LETTRES sur un diplôme et LLCER sur le deuxième	Lettres modernes pour la mention Lettres et Arabe pour la mention LLCER
3202053IL	Licence mention Lettres : Lettres Modernes et Licence mention L.L.C.E.R. : Chinois	ALL	LETTRES sur un diplôme et LLCER sur le deuxième	Lettres modernes pour la mention Lettres et Chinois pour la mention LLCER
3202054IL	Licence mention Lettres : Lettres Modernes et Licence mention L.L.C.E.R. : Italien	ALL	LETTRES sur un diplôme et LLCER sur le deuxième	Lettres modernes pour la mention Lettres et Italien pour la mention LLCER
3202056IL	Licence mention Lettres : Lettres Modernes et Licence mention L.L.C.E.R. : Japonais	ALL	LETTRES sur un diplôme et LLCER sur le deuxième	Lettres modernes pour la mention Lettres et Japonais pour la mention LLCER

3202057IL	Licence mention Lettres : Lettres Modernes et Licence mention L.L.C.E.R : Russe	ALL	LETTRES sur un diplôme et LLCER sur le deuxième	Lettres modernes pour la mention Lettres et Russe pour la mention LLCER
3202034IL	Licence mention Lettres : Lettres Classiques et Licence mention Philosophie	ALL et SHS	LETTRES sur un diplôme et PHILOSOPHIE sur le deuxième	Lettres classiques pour la mention Lettres

6. Point sur le calendrier universitaire.

M. PILLET annonce que les travaux de préparation du calendrier universitaire pour l'année 2014-2015 ont débuté récemment. L'un des objectifs premiers est de prendre en compte l'ensemble des remarques formulées lors du vote du calendrier de l'année précédente dans le but de dégager des périodes de cours moins intenses avant les semaines d'examens et de mener une réflexion d'ordre pédagogique sur la façon d'appréhender le rythme de formation des étudiants ainsi que sur les méthodes d'évaluations. Le développement du contrôle continu ainsi que la diffusion des notes d'examen du premier semestre plus rapidement sont au cœur de la réflexion. Plusieurs scénarios sont présentés aujourd'hui tout en rappelant qu'il ne s'agit pas de versions définitives et que toutes les observations sont les bienvenues.

. La première version demeure sensiblement conforme au calendrier présenté l'année précédente tout en intégrant une semaine de révision durant chaque semestre sans toutefois modifier les dates de rentrées universitaires et de fin d'année. Seules les périodes d'examens sont réduites afin de dégager des périodes de révisions. Les évaluations sont donc appréhendées différemment et le recours au contrôle continu sera développé au détriment des examens terminaux.

. Les deux autres versions tiennent compte à la fois d'une diminution des périodes d'examens mais également d'un allongement de la durée des semestres afin de faciliter le travail des composantes en faveur de la généralisation du contrôle continu.

Mme ABRAVANEL-JOLLY observe que le développement du contrôle continu dans le cadre des matières fondamentales conduit à une correction des épreuves réalisées exclusivement par des chargés de travaux dirigés (TD) sans que l'enseignant-chercheur ait la possibilité de procéder à une harmonisation des corrections ce qui peut être extrêmement dommageable pour les étudiants et créer une possible rupture d'égalité de traitement.

M. JAMET indique que l'évaluation des étudiants par le biais du contrôle continu pour des matières dites fondamentales est une pratique courante au sein de la Faculté des langues. Pour autant une harmonisation des systèmes de notation est systématiquement réalisée par l'enseignant-chercheur avec la collaboration de ses chargés de TD sans que cela n'entraîne une rupture d'égalité de traitement.

M. MARMOZ rappelle que les exemples de généralisation de la pratique du contrôle continu réalisée par d'autres universités à la demande des étudiants se sont souvent relevés préjudiciables pour les étudiants eux-mêmes en termes de réussite en licence. Par ailleurs l'université étant confrontée à une pénurie de locaux le passage au contrôle continu intégral doit être murement réfléchi car son organisation nécessite plus d'espace que la mise en place d'examens terminaux notamment pour les licences. Il est nécessaire de conduire une réflexion très poussée, à l'échelle de l'établissement afin de s'interroger sur une généralisation cohérente et concertée de ce système d'évaluation.

Mme BEUSCHER remarque que la date de rentrée universitaire prévue au sein de la Faculté de droit est différée d'une semaine par rapport aux autres composantes et souhaiterait en connaître la raison.

M. MARMOZ indique que l'année universitaire précédant la date de rentrée universitaire n'est souvent pas terminée pour les enseignants chercheurs qui ont notamment des soutenances de mémoire durant cette période ce qui pose des problèmes de chevauchement de calendrier. Par ailleurs cette période de prérentrée est également une opportunité pour les enseignants de poursuivre sereinement leurs recherches.

Mme WESSEL-LAREAL précise également que cette date de rentrée différée permet aux services de l'université de gérer plus facilement la période de rentrée des étudiants de l'IAE dont les effectifs sont très importants. Ce décalage permet également de gérer des périodes d'examens propres à chaque composante ce qui est nécessaire dans une situation de pénurie de locaux.

Mme ROLLAND ajoute que les étudiants de première année de la Faculté de droit débutent quelques jours avant la date officielle de rentrée universitaire afin de suivre des cours d'introduction au droit.

M. MARMOZ observe que certaines universités ne procèdent pas à une délibération à l'issue des périodes d'examens des semestres impairs. Seules les notes sont communiquées aux étudiants et les délibérations des semestres se déroulent en fin d'année universitaire. Cela permet d'informer les étudiants beaucoup plus rapidement sur leurs notes obtenues à la fin de premier semestre.

M. DE GAUDEMAR confirme l'existence de cette pratique au sein de certaines universités. Cette pratique permet non seulement de communiquer les notes plus rapidement aux étudiants mais également d'avoir une meilleure appréciation du parcours de l'étudiant sur l'ensemble des deux semestres au moment des délibérations en fin d'année universitaire. Les notes du premier semestre sont communiquées aux étudiants dès le mois de février à titre indicatif, sous réserve d'une validation définitive à l'issue de la délibération au printemps ce qui constitue un réel bénéfice pour les étudiants.

M. JAMET émet certaines réserves quant à l'étendue de cette pratique au sein de l'ensemble des composantes. La diffusion des notes qui n'ont pas fait l'objet d'une délibération préalable peut être une source potentielle de recours. Par ailleurs cela peut être une source de difficulté pour des enseignants dont l'ensemble des cours dispensés se déroulent pendant le premier semestre.

M. SERVET rappelle que la mise en place d'une telle pratique nécessite réflexion et ne sera certainement pas imposée aux composantes qui ne souhaiteraient pas l'appliquer.

7. Organisation pédagogique.

Points pédagogiques présentés par la Faculté de droit :

Organisation pédagogique Droit

- ✓ Diplôme universitaire droit médical - Lyon 1 (Faculté de médecine, Institut de médecine légale) - Lyon 3 (Faculté de droit).
- ✓ Régime d'examen Master 2 Droit de cinéma de l'audiovisuel et du multimédia.
- ✓ Régime d'examen Master 2 Droit et fiscalité du marché de l'art.

- | |
|---|
| ✓ Régime d'examen Diplôme universitaire Profession du marché de l'art. |
| ✓ Régime d'examen Diplôme universitaire Profession du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia. |
| ✓ Maquette et règlement d'examen Diplôme universitaire LLM in international and european business law -Formation continue - Formation courte non capitalisable. |
| ✓ Création d'une certification C2i |

Les modifications pédagogiques présentées par la Faculté de droit sont adoptées à l'unanimité des membres du Conseil :

- | | |
|---|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 20 |
| ✓ Nombre d'abstentions : | 0 |
| ✓ Nombre de voix pour : | 20 |
| ✓ Nombre de voix contre : | 0 |

Point pédagogique présenté par le Service de la formation appliquée continue :

Organisation pédagogique Formation appliquée continue

- | |
|--|
| ✓ Mise en place de mentions pour le DAEU option A à compter de la rentrée 2013-2014. |
|--|

La modification pédagogique présentée par le Service de la formation appliquée continue est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil :

- | | |
|---|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 20 |
| ✓ Nombre d'abstentions : | 0 |
| ✓ Nombre de voix pour : | 20 |
| ✓ Nombre de voix contre : | 0 |

Point pédagogique présenté par l'IAE :

Organisation pédagogique IAE

- | |
|---|
| ✓ Régime d'examen Diplôme universitaire "négociation et pilotage de l'action commerciale" (formation continue). |
| ✓ Régime d'examen Diplôme universitaire "Management de la qualité de vie au travail et santé" (formation continue). |
| ✓ Régime de cours et d'examens "Certificat de management international". |
| ✓ Modifications maquette Licence management des équipes et qualité et développement durable (MEQ2D). |
| ✓ Régime d'examen Diplôme universitaire "Préparation au DCG et au DSCG (DUSC et DUSCG)". |
| ✓ Modifications maquette Master 2 Marketing et vente parcours alternance. |

Les modifications pédagogiques présentées par l'IAE sont adoptées à l'unanimité des membres du Conseil :

- | | |
|---|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 20 |
| ✓ Nombre d'abstentions : | 0 |
| ✓ Nombre de voix pour : | 20 |
| ✓ Nombre de voix contre : | 0 |

Points pédagogiques présentés par la Faculté des lettres et civilisations :

Organisation pédagogique Lettres

- ✓ Modifications master Mention MEEF parcours Histoire - Géographie.
- ✓ Modifications master Mention MEEF parcours Lettres classiques.
- ✓ Modifications master Mention MEEF parcours Lettres modernes.

Les modifications pédagogiques présentées par la Faculté des lettres et civilisations sont adoptées à l'unanimité des membres du Conseil :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 20
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Points pédagogiques présentés par le Service des relations internationales :

Organisation pédagogique Relations internationales

- ✓ Demande de dérogation exceptionnelle pour le programme Global cultural studies (RI).
- ✓ Maquette et règlement d'examen Diplôme universitaire Global cultural studies.
- ✓ Régime d'examen du Master 2 recherche "études culturelles comparées".

Les modifications pédagogiques présentées par le Service des relations internationales sont adoptées à l'unanimité des membres du Conseil :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 20
- ✓ Nombre de voix contre : 0

8. Conventions pédagogiques.

Conventions pédagogiques

- ✓ Convention de coopération entre l'Université Jean Moulin Lyon et la **Fondation Université Française en Arménie (UFAR)**.
- ✓ Convention de partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 "IAE Lyon" et l'Institut Paul BOCUSE (**Licence Professionnelle Hôtellerie et Tourisme**).
- ✓ Convention de partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 "IAE Lyon" et l'Institut Paul BOCUSE (**Master Droit-Economie-Gestion**).
- ✓ Convention de partenariat dans le cadre du **SCORE « I.A.E Message »**.
- ✓ Convention de projet 1^{er} Année et 2^{eme} Année.

- | |
|--|
| ✓ Convention cadre de coopération entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université Franco-Gabonaise Saint-Exupéry de Libreville -GABON. |
| ✓ Convention d'application à la convention cadre entre les universités et lycées à classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). |
| ✓ Convention cadre entre les universités et lycées à classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). |

La Conseil valide, à l'unanimité, l'ensemble des conventions pédagogique présentées :

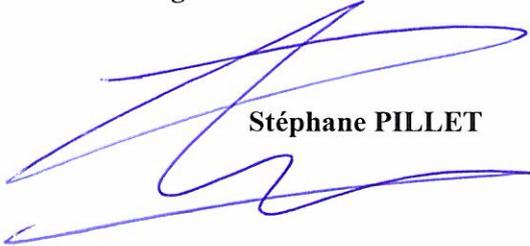
- | | |
|---|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 20 |
| ✓ Nombre d'abstentions : | 0 |
| ✓ Nombre de voix pour : | 20 |
| ✓ Nombre de voix contre : | 0 |

Questions diverses.

M. PILLET annonce que le SCUIO-IP a mis en place un nouveau dispositif intitulé « REACTIV » dans le but d'accompagner efficacement et de faciliter la réorientation des étudiants en difficultés. Même si ce dispositif concerne finalement peu d'étudiant il demeure néanmoins très important.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 17 heures 39.

**Pour le Président de l'Université Jean-Moulin Lyon 3 et par délégation,
le Vice-Président en charge de la Formation et la Vie universitaire**



Stéphane PILLET